

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 33                                   | 33          | 30  |

N° 17-DCM-DGS-102

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE : ENTREE DE VILLE OUEST, PARCELLE AN 562**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

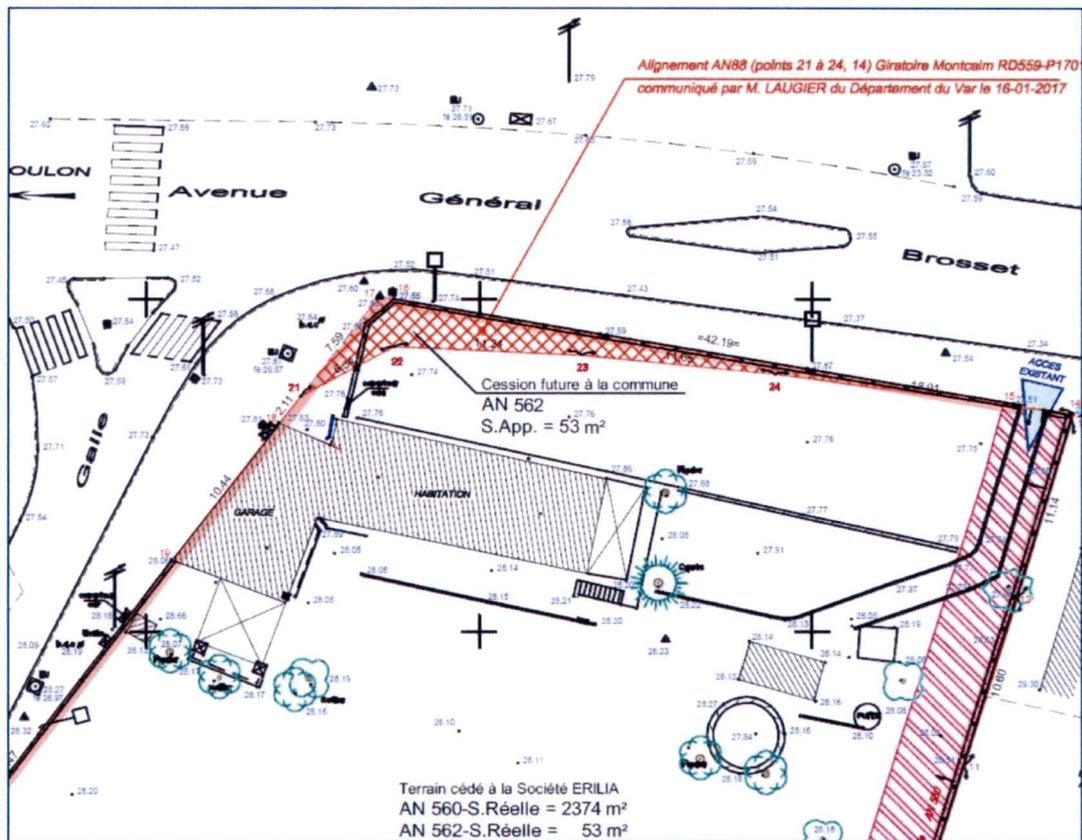
**Monsieur Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'entrée de ville Ouest conduit en partenariat avec le Département du Var, projet qui prévoit notamment la création d'un giratoire et d'une contre-allée avenue Général Brosset (RD 559), des acquisitions foncières s'avèrent nécessaires.

Tel est le cas de la parcelle cadastrée AN 562 issue de la parcelle cadastrée AN 88 pour une surface d'environ 53 m<sup>2</sup>. Le propriétaire de la parcelle, la société ERILIA, a donné son accord pour la céder à la Commune pour 1 € symbolique, comme stipulé dans le permis de construire n° 083 098 1610010 accordé en date du 06 septembre 2016.



Localisation de la parcelle anciennement cadastrée AN 88



Localisation de la parcelle AN 562 cédée à la Commune

**Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal :**

- De se prononcer sur le bien-fondé de cette acquisition à 1 € symbolique ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à la mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

